

Séance du 21 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 7
Absent	: 4
Procuration	: 2
Votants	: 9

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Yannick DALBAVIE, M. Serge SEPART, M. David LESPINASSE.*

Absents : *Mme Virginie FAGETTE, M. François LUNVEN, M. Christian DU MOTTAY, M. Gé KUSTERS*

Procuration : *M. Christian DU MOTTAY à M. Gilbert JARDEL, M. Gé KUSTERS à Mme Anita JARDEL*

Secrétaire de Séance : *M. Yannick DALBAVIE*

Ouverture de la séance à 20h15

1. Taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Délibération n° D-2017-004

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 25 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil département de la région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide :

- D'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

POUR : 7 + 2 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Affaire Commune/Mme Mitanchez

Délibération n° D-2017-005

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le litige qui oppose la commune à Mme Mitanchez. Le jugement a été rendu le 03/11/2016 par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

M. le Maire propose de confier à Maître ALJUBAHI, Avocat à la Cour, spécialiste en droit public, le soin de défendre les intérêts de la commune contre l'appel interjeté par Mme Mitanchez devant la cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide :

- De confier à **Maître ALJUBAHI**, Avocat à la Cour, spécialiste en droit public, le soin de défendre les intérêts de la commune contre l'appel interjeté par Mme Mitanchez devant la cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

POUR : 7 + 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Acquisition d'une partie d'un terrain pour installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Délibération n° D-2017-006

M. Le Maire informe le conseil que l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques doit être réalisée sur un terrain appartenant à la commune. Or l'emplacement choisi pour ses avantages techniques, appartient à M. Louis Parvau. Ce dernier accepte de vendre une partie de ce terrain situé le bourg, cadastré section AI, parcelle n°18 d'une surface de 140m²

Selon la proposition du propriétaire, M. Le Maire propose d'acquérir le dit terrain pour la somme de 50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide :

- **D'acquérir** une partie du terrain situé le bourg, cadastré section AI, parcelle n°18, appartenant à M. Louis Parvau d'une surface de 140m² pour la somme de 50 €.
- **De procéder** à la division et au bornage dudit terrain, le cabinet de géomètre retenu étant la SARL AGEFAUR.
- **De charger** M. Le Maire de signer tous documents nécessaires.
- **De prévoir** au budget 2017 les crédits suffisants.

POUR : 7 + 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Association « Notre village »

Monsieur Le Maire présente l'association « Notre Village » et informe le conseil municipal d'une réunion de sensibilisation dont le thème est « Gérer durablement son cimetière ». Les agents et un élu ont déjà participé à cette thématique lors d'une réunion à Sainte Alvère par conséquent, le conseil ne donne pas suite.

Toutefois le conseil exprime son intérêt pour cette association mais ne souhaite pas y adhérer pour le moment.

5. Commission intercommunale des Impôts directs : proposition de membres

Monsieur Le Maire informe le conseil que, suite au changement de régime fiscal, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme doit constituer une commission intercommunale des impôts directs. Pour représenter notre commune, il convient de proposer un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

TITULAIRE :

- Nom et Prénom : **LESPINASSE Michel**
- Adresse : Maison Rouge 24290 Saint-Léon-sur-Vézère
- Date de naissance : 02/11/1967 à Saint-Léon-sur-Vézère
- Profession : Artisan

SUPPLEANT :

- Nom et Prénom : **ESTARDIER Francis**
- Adresse : Le Chambon 24290 Saint-Léon-sur-Vézère
- Date de naissance : 12/08/1950 à Saint-Léon-sur-Vézère
- Profession : retraité

6. Informations et questions diverses

- A. Travaux d'aménagement du bourg 2^{ème} tranche : Suite à la réunion du mercredi 8 février avec les services associés (DDT Unité d'Aménagement, SDE24, SIAEP). Plusieurs dates ont été proposées sur le premier semestre 2017. Après discussion, le conseil décide de démarrer les travaux le 1^{er} octobre 2017.
- B. Réunion acteurs économiques. Le conseil décide de réfléchir sur les thématiques à aborder.
- C. Demande de Mme Sourny pour l'ouverture d'un accès sur son terrain cadastré AL158, 159 et 164 : le projet a été présenté au Guichet Unique ; la DDT a exprimé des observations en raison de la situation du terrain en Zone 1AU. Le conseil décide de contacter le service Urbanisme de la Communauté de communes afin de recueillir son avis.
Le conseil décide également d'entreprendre des démarches afin de procéder au bornage du chemin rural desservant le terrain de Mme Sourny.
L'entreprise ESTARDIER a été sollicitée pour faire un devis pour l'aménagement du chemin d'accès.
- D. Jeux enfants : M. le Maire fait un compte rendu de la rencontre avec le commercial de l'entreprise KASO concernant la création d'une aire de jeux. Le projet et le devis seront étudiés lors du prochain conseil.
- E. Infrastructure : Projet maison médicale et/ou résidence partagée et possible extension du parc de logements Dordogne Habitat. Le vendredi 17 février, les élus ont rencontré le Directeur du secteur Périgord Noir de Dordogne Habitat afin de recueillir ses conseils sur ces différents projets :
 - Résidence partagée : Dordogne Habitat n'intervient pas dans ce domaine
 - Extension du parc des logements : la commune doit dans un premier temps recenser les demandes.
- F. Demande de subvention 2017 Amicale Laique de Rouffignac relatif à un enfant de la commune qui participe à une activité sportive. Cette demande sera réétudiée lors du vote du budget.
- G. Notification attribution de compensation provisoire : M. le Maire informe le conseil du montant de l'attribution de compensation provisoire qui s'élève pour la commune à 39 734 €. Ce montant sera figé sur les prochaines années.

- H. Promenade de la paix : M. le Maire explique que la ville de Ouistreham, située en Normandie, a décidé de mettre en place une Promenade de la Paix en commémoration de la Libération de la France et sollicite une participation aux communes de France qui verront leur nom inscrit sur le « Mur de la paix » à l'entrée de la promenade. Le conseil décide d'y participer pour un montant de 150€.
- I. Présentation du projet 10 000 coins nature : la commune a déjà réalisé un jardin pédagogique en 2016.
- J. Frais de repas élus et agents en déplacement :
-Pour les élus une somme est inscrite au budget à la ligne « Frais de représentation ». ---
-Pour les agents, à ce jour seul les trajets sont remboursés lors des déplacements dans le cadre des formations et les repas étaient alors pris en charge par le CNFPT.
- K. Fête du vin et de la vigne pour relancer le vignoble Saint-Léonais :
Le Maire propose de mettre en place la fête du vin afin de maintenir la tradition et de préserver les vignes existantes.
Un groupe de travail va être constitué.
- L. Place de l'église : La corde a été volée. Il est nécessaire de trouver des entreprises fabricantes pour la remplacer.
- M. Travaux de réfection de l'église :
-Les toitures de la nef et de la sacristie, les grilles de protection des vitraux.
Travaux de réfection du cimetière :
-le mur situé entre l'ancien et le nouveau cimetière
-les enfeus.
Le dossier de présentation a été envoyé à 4 architectes des Monuments Historiques. A ce jour 2 architectes ont pris contact avec la commune, un 1^{er} rendez-vous sur place a lieu le mardi 28 février à 14h30.
- N. Entretien du Raysse : l'entretien du chemin nécessite une convention avec la CCVH.
- O. La rivière Bleue : recherche de sponsors de M. Pierre Amendola pour réaliser un film sur la Vézère. Cette demande sera étudiée lors du vote du budget.
- P. Salon du livre ésotérique : M. Le Maire présente le projet et le conseil donne un avis favorable.
- Q. Travaux logement communal : Ce logement situé «les granges» bénéficiera de quelques aménagements : installation d'un poêle à bois, changement des menuiseries, peinture des volets et changement de la clôture du jardin.
- R. Désensablage de la cale et d'une partie du camping longeant l'enrochement. La demande d'autorisation de travaux va être faite auprès d'EPIDOR. L'entreprise ESTARDIER sera sollicitée pour effectuer les travaux.
- S. Travaux de voirie : L'entreprise ESTARDIER a également été sollicitée pour faire un devis concernant les travaux de remise en état du chemin rural situé au lieu-dit « La Croix de Jacques ».
- T. Situation d'un agent : à la demande de l'agent concerné, le comité médical va être saisi.
- U. Remplacement d'un agent : afin de compenser l'absence d'un agent, il est proposé de demander au Groupement d'Employeurs Rural la mise à disposition d'un personnel pour 2 périodes de 3 jours.

La séance est levée à 23h45

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

(Absent)

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY

(Absente)

(Absent)

Gé KUSTERS

(Absent)